



COMMISSION REGIONALE DU FOOTBALL ENTREPRISE PROCES-VERBAL N°3 Le 30 SEPTEMBRE 2021 Lisieux

Présents : LECHEVALIER antoine, président de la Commission
CHARHANI Jérémie, BERNIERES Jocelyn, DANCEL Guy, MARIE Jacques, NOUET
Gilbert

Excusé : BAILLARD Patrick

Assiste : DUMETZ Sebastien

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux.

Rappels importants :

Concernant la validation de la FMI après les matchs :

L'équipe qui reçoit est en charge de la FMI et a la responsabilité de transmettre la Feuille de Match Informatisée vers l'administration régionale de la Ligue de Normandie, le jour du match avant 24h00.

Si la transmission est hors délai, des sanctions financières peuvent être appliquées en cas de récidive.

Dans le cas où la FMI ne fonctionne pas, il convient d'utiliser une feuille de match papier puis, après le match, la scanner ou la photographier, et l'envoyer le soir même à Jacques MARIE, Secrétaire de la CRFE, à l'adresse suivante : jacques.marie19@wanadoo.fr ou au 06 16 92 30 84. Puis l'expédier par courrier à la Ligue.

Calendrier – Réglementation – Obligation :

Tout en restant à l'écoute des clubs, une gestion rigoureuse des compétitions sera appliquée, visant au maintien du déroulement des rencontres les jours prévus au calendrier, nécessaire à la préservation de l'équité entre clubs concurrents.

Ainsi, ne pourront être prises en considération que les seules demandes ponctuelles de report de match sollicitées, dans les délais prescrits, au moyen du formulaire conçu à cet effet, pour un motif d'importance exceptionnel autre que la simple absence de joueurs et avec proposition d'une date de report.

De même, pour tout club disposant de 2 équipes en compétitions officielles, la réglementation relative aux conséquences d'un forfait de l'équipe 1 sur l'évolution le même jour de l'équipe inférieure sera appliquée.



1- APROBATION DES PROCES VERBAUX :

Les membres de la Commission adoptent à l'unanimité les procès-verbaux :

- N°1 en date du 26 aout 2021, publié le 06 septembre 2021 sur le site de la Ligue
- N°2 en date du 20 septembre 2021, publié le 21 septembre 2021 sur le site de la Ligue

2- CHAMPIONNAT R1 :

UNION SANS FRONTIERE LE HAVRE MAK-19 :

Compte tenu de la situation actuelle du club UNION SANS FRONTIERE MAK-19 :

- Le club n'est pas totalement affilié
- Manque d'effectif, notamment causé par le PASS SANITAIRE

En conséquence, la Commission décide que le club est retiré du Championnat Régional 1 Football Entreprise et sera remplacé dans la poule par un exempt.

En conséquence, le club est également déclaré forfait en Coupe Nationale Football Entrepris en respect de l'article 5.1 du règlement de la compétition.

La Commission dit que le Championnat Régional 1 FE sera constitué de 7 équipes et d'un exempt.

La Commission souhaite que la raison l'emporte et qu'il n'y ait pas de problème entre les clubs lors du contrôle des PASS SANITAIRE valide par le club recevant avant les matchs.

3- CHAMPIONNAT R2 :

Retour sur les clubs en difficultés de Régional 2 FE, la Commission se laisse 3 journées de championnat avant de dresser un bilan des difficultés réelles de ce championnat.

4- COUPE NATIONALE :

Rappel :

- Si une équipe de R1 reçoit une équipe de R3 : rencontre inversée
- Arbitrage : Pour le tour 2 qui sera le dernier tour régional, trois arbitres officiels seront désignés par la Ligue

Tirage au sort du 2^{ème} tour de la Coupe Nationale FE :

1. AS DRESSER LH – CA CHEMINOTS
2. FC BISTROT LH – US TCAR
3. Vainqueur T1 (APCHS ROUVRAY – LE HAVRE FC 2012 CORPO) – AS MASSELIN
4. HAVRE CSSM – RC PH
5. MUNICIPALUX ROGERVILLE – LABELLE ST PIERRE V
6. COCER PETIT COURONNE – AC RENAULT CLEON
7. AS LE HAVRE METRO– AGS FC
8. SAFRAN NACELLES – Vainqueur T1 (AS POLICE LE HAVRE – FC HAPPEL ET BATIMENT)

5 – CHAMPIONNAT FOOTBALL ENTREPRISE DANS LE DISTRICT DU CALVADOS :

Un Compétition de Football Entreprise existe au District du Calvados et se nomme « Foot loisir département ».

La Commission aimerait proposer au District du Calvados une réunion afin d'étudier les différentes possibilités pour la suite.

La Commission aimerait proposer aux clubs Football Entreprise du Calvados de participer à la Coupe de Normandie la saison prochaine.



La Commission aimerait organiser un tournoi avec ces clubs en fin de saison avec des équipes à 8, volontaires de la région Rouennaise, Havraise et du District de l'Eure.

La Commission demande à M. DANCEL de bien vouloir se renseigner auprès du District afin d'identifier une personne du District du Calvados à inviter à la prochaine réunion.

La Commission va se renseigner sur le montant d'un engagement en Championnat « Foot loisir départemental ».

6 - LEVIERS POUR RELANCER LE FOOTBALL ENTREPRISE EN NORMANDIE :

La Commission souhaiterait étudier la possibilité d'intégrer des équipes Football Libre dans le championnat Football Entreprise, suivant l'exemple cette saison du club : LE HAVRE FC 2012 CORO. M. LECHEVALIER va se rapprocher de Mme DAYAUX afin de fixer un rendez-vous avec M. LERESTEUX, président de la Ligue de Football de Normandie.

La Commission souhaiterait proposer aux partenaires de la Ligue d'engager des équipes Football Entreprise.

La commission souhaiterait s'appuyer sur un partenariat qu'a obtenu l'UNFE pour associer des équipes des armés, de pompiers, de gendarme, etc. afin de venir renforcer le championnat.

7 - FIN DE SEANCE :

La séance est levée à 21h.

Le président,



Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,



Jacques MARIE

